

# L'ENSEIGNEMENT <sup>U E Archambault</sup> PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire**

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

**SOMMAIRE.**—ACTES OFFICIELS—Nominations de commissaires et syndics d'écoles, etc. — Quatre-vingt-neuvième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—Bureau des examinateurs catholiques de Québec.—PÉDAGOGIE : Discipline—conduite de l'école, par J. C. Girard.—Conférence pédagogique, par Mlle Maria Préfontaine.—Le Langage écrit et son histoire.—PARTIE PRATIQUE: I, Cours de langue maternelle, par J. C. Magnan—II, Dictée, La vengeance—DIVERS : L'Université Laval et le collège de Montréal.—Notice sur les écoles relevant du bureau catholique romain de la cité de Montréal.—Les salaires d'instituteurs.—Annonces.

## Actes Officiels

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 janvier courant, (1887), de nommer M. Pierre Landry, fils, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Norbert, dans le comté d'Arthabaska, en remplacement de M. Bernardin Blais, décédé.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 20 janvier courant (1887), de nommer M. George Mason, syndic d'écoles pour la municipalité de Rawdon, dans le comté de Montcalm, en remplacement de M. William Jones, qui a quitté définitivement la municipalité.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—  
Québec, 7 février 1887.

Il a plu au LIEUTE NANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 décembre 1886, de faire les nominations suivantes, à savoir :

Le Révd. F. E. J. Lloyd, de Shigawaki, membre du bureau des examinateurs protestants, pour Bonaventure, en remplacement du Révd. C. D. Brown, qui a laissé l'endroit; C. A. McClintock, Ecr., de Beebe Plain, et H. C. Hill, Ecr., de Stanstead, pour la division protestante de Stanstead, le premier en remplacement du Dr. McDuffee, et le dernier pour compléter la division nouvellement formée; le Révd. A. T. Love, Révd. Z. Lefebvre, B. C. L., et George Lampson, Ecr., tous de Québec, pour la division protestante de Québec, en remplacement du Révd Robert Ker et du Révd M. Allard, qui ont laissé l'endroit, et M. W. D. Campbell, décédé.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

#### AVIS

Est par le présent donné qu'il y aura une assemblée des examinateurs nommés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, pour l'examen des candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles, dans les salles de l'Ecole Normale Laval, jeudi, le dixième jour de mars prochain, à neuf heures du matin. Toutes personnes qui désire se présenter doit envoyer d'ici au 27 février prochain, sa requête et la somme de six piastres, ainsi que tous les documents exigés par

le règlement adopté par le dit comité, à sa séance du 25 mai 1877.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 13 janvier 1887.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e Sec. 41 Vict., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Bruno," dans le comté de Chicoutimi, avec les limites suivantes, savoir : partie des cantons "Labarre" et "Signay" bornées à l'est par la grande ligne qui sépare le canton "Kinogami, d'avec le susdit canton Labarre," au nord, dans le même canton "Labarre," par la ligne qui sépare le lot No. 26 du lot No. 25, dans les IV, V, VI, VII, VIII, IX et Xe rang, puis dans le canton Signay, par le fronteau qui sépare le VIe rang d'avec le VIIe rang depuis le lot No. 13 jusqu'au lot No. 25 inclusivement ; à l'ouest, dans le canton Signay susdit, partie par la ligne qui sépare le lot No. 25 du lot No. 26, dans le VIe rang, partie par la ligne qui sépare le lot No. 18 d'avec le lot No. 19, dans le Ve et le IVe rang, et partie par la ligne qui sépare le lot No. 22 d'avec le lot No. 23, dans le IIIe rang ; et au sud, par le fronteau qui sépare le IIIe rang d'avec le IIe, dans le dit canton "Signay," continuant ensuite dans le canton "Labarre" par le fronteau qui sépare le IIe rang d'avec le IVe et Ve rang, puis par le fronteau qui sépare le IIIe rang d'avec les VI, VII, VIII, IX et Xe rangs du même canton.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande de délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., chap. 6.

Détacher de la municipalité de Sainte-Martine, dans le comté de Châteauguay, cette partie d'icelle appelée le bas de la Rivière Châteauguay, arrondissement No. 2, et l'ériger en municipalité sous le nom de "Municipalité Laberge," pour les fins scolaires seulement.

Détacher de la municipalité de Sainte-Martine, dans le comté de Châteauguay, cette partie d'icelle appelée la Côte Saint-Joseph, arrondissement No. 4, et l'ériger en municipalité sous le nom de "Côte Saint-Joseph," pour les fins scolaires seulement.

Quatre-vingt-neuvième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 29 janvier 1887.

Présents :—M. l'abbé Th. G. Rouleau, assistant principal ; M. J. D. Frève, président ; MM. B. Lippens, inspecteur, F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, Jos. Létourneau, C. Lefèvre, Jules Cloutier, J. E. Aubé, P. Provençal, L. A. Guay, Z. Dubeau, J. Dutil, S. Giguère, F. Létourneau, J. C. Magnan ; MM. Morissette et Arsenault, ecclésiastiques, et les élèves-maîtres de l'école normale.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

M. F. X. Toussaint parle du 30ième anniversaire de la fondation des écoles normales et des conférences d'instituteurs.

A ce sujet, il fit un retour sur le passé. De 1857 à 1887, dit-il, il s'est opéré de grands progrès dans le domaine de l'éducation. Une révolution s'est effectuée. Cependant il nous reste encore beaucoup à faire. L'instruction n'est pas toujours assez pratique. Parlant de la lecture et de l'enseignement du français, il dit : "La lecture au point de vue intelligent est défectueuse. On enseigne bien la grammaire, mais pas le français." Il insiste sur la nécessité de créer des écoles intermédiaires entre les Classiques et les Élémentaires.

M. J. B. Cloutier donne une intéressante conférence sur les "Cercles de Lecture" (Reading Circles.) Ces cercles auraient pour but d'enrôler tous les instituteurs et les institutrices de notre province, sous un même drapeau, afin de travailler et de s'instruire sur les moyens à prendre pour rendre l'enseignement primaire plus efficace. Si l'on considère que le plus grand nombre des écoles de notre province sont tenues par des institutrices, que sur ce nombre il y en a relativement peu qui aient fait leur cours aux écoles normales, il reste donc acquis que la grande masse de nos écoles sont tenues par des titulaires n'ayant aucune, ou très peu des connaissances pédagogiques théoriques et pratiques. Alors comment faire pour atteindre le grand nombre des instituteurs et des institutrices ? C'est d'établir ce

que les américains appellent "Reading Circles." aux Etats Unis, ces cercles comptent au delà de 40,000 membres et fleurissent particulièrement dans l'Ohio et l'Indiana.

C'est à la demande de l'honorable surintendant de l'instruction publique que M. Cloutier traita cette importante question.

M. l'inspecteur B. Lippens dit qu'il concourt parfaitement dans les idées exprimées par M. Cloutier. Il fit l'historique de son *excursion pédagogique* à travers son district d'inspection. Il dit qu'un succès inattendu a couronné ses efforts. Plusieurs institutrices lui ont fait des résumés vraiment remarquables de ses conférences.

Il rend un juste témoignage aux MM. du Clergé qui lui ont été d'un bien grand secours.

Il traite ensuite le sujet suivant : Groupement des élèves dans une école tenue par un seul titulaire. Dans les écoles de la campagne on subdivise trop les élèves. Il s'en suit inévitablement une perte de temps considérable.

Du trop grand *fractionnement* des élèves provient bien souvent la mauvaise discipline dans une école. Il est bien difficile, pour un seul maître, d'occuper avantageusement tous ses élèves s'ils sont partagés en un trop grand nombre de groupes. Et du manque d'occupation naît ce malaise dans une classe : bruit, *babil*, etc, paralysent les efforts de l'instituteur. Il y a de grands avantages à faire travailler un *enfant faible* avec des plus forts : "Un jour, je visitais une école, je rencontrai un élève qui ne savait pas lire du tout, bien que déjà assez âgé. Je le mis à suivre avec un de ses confrères d'un groupe plus avancé. Je fis lire tous les élèves de ce groupe. Quand vint son tour, je lui dis, eh bien ! lis maintenant. La phrase qu'il avait à lire commençait par le mot *Jésus-Christ*. Il le lut ; il l'avait appris tout rond. Puis vinrent les mots nous, notre, âme, qui ne l'arrêtèrent point ; il les avait appris tout rond.

M. Lippens démontra qu'il y avait de grands avantages à faire suivre à certains temps de la classe des élèves moins avancés avec des élèves plus avancés.

Ce que l'on dit aux plus avancés sert de préparation aux jeunes. Ce que l'on dit aux jeunes sert de récapitulation aux plus avancés.

A tout prendre, l'abus de mettre trop d'élèves dans une classe est moins dangereux que celui d'une trop grande subdivision.

M. l'inspecteur critique fortement la coutume de faire épeler par cœur. Il dit qu'à épeler à haute voix, on n'apprend nullement l'orthographe. Apprenons-nous le piano à nommer les notes ? Il faut apprendre à écrire les mots sur leur physionomie.

Nous avons *l'orthographe* dans les mains de même que le musicien à *l'exécution* dans les doigts.

M. C. J. Magnan parle sur "les moyens à prendre pour améliorer la position de l'instituteur."

L'on devrait d'abord payer convenablement les instituteurs, afin de faire une carrière véritable de l'enseignement. Aussi longtemps que le système du rabais existera, aussi longtemps nous verrons les nullités dominer par le nombre dans les rangs du corps enseignant. Celui qui est appelé à former la génération à venir, qui est chargé de développer et de fortifier les jeunes intelligences ; en un mot celui qui est le grand ami du peuple, puisqu'il le prépare aux grandes luttes de la vie, mérite une très haute considération de la part de la classe dirigeante. Les carrières sont encombrées. Grand nombre de nos jeunes gens ne savent que faire. Élargissons donc le cercle de la carrière enseignante, rehaussant le niveau du professorat. Alors un nouvel horizon s'ouvrira à la jeunesse canadienne réellement capable.

Ce sera le moyen sûr *d'atteindre le cœur du peuple*, de relever notre niveau intellectuel.

M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. J. Létourneau que, à l'avenir, MM. les inspecteurs d'écoles aient droit de voter aux délibérations de cette association. Adopté.

M. N. Lacasse dit que les inspecteurs, pour avoir droit de voter, devrait assister à deux conférences, aux moins chaque année.

M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. F. X. Toussaint, que cette association a appris avec un vif regret la mort de M. Ed. Carrier, inspecteur d'écoles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du regretté défunt. Adopté.

Avant de terminer la séance, M. J. B. Clou-

tier, dit qu'il désire adresser quelques remarques personnelles aux membres de l'association.

Voici ces remarques :

Messieurs,

“ Avant de nous séparer, je désire vous adresser quelques mots. Vous savez tous que, il y a sept ans, vous m'avez nommé votre délégué, c'est-à-dire que vous m'avez chargé de veiller à vos intérêts dans la passation de la loi du fonds de retraite. Je ne vous retracerai pas ici tous les embarras que j'ai rencontrés, toutes les difficultés que j'ai eues à vaincre ; ces choses sont connues de vous tous, puisque tout ce qui concerne cette question a été publié dans *l'Enseignement primaire*. Lors de la dernière session, j'ai dû encore consacrer beaucoup de temps, négliger même mes devoir professionnels pour mener la mesure à bonne fin, et comme vous le savez, la loi, après avoir subi de nombreuses modifications, a enfin été sanctionnée. De sorte qu'à l'avenir, nous sommes certains que ceux qui se livrent à l'enseignement d'une manière sérieuse, pourront compter sur une pension pour leurs vieux jours.

Cependant, je regrette beaucoup, messieurs, qu'à la dernière heure, on ait essayé de vous faire croire que, ayant payé mes retenues depuis longtemps, je ne m'étais occupé que de mes propres intérêts sans tenir compte des vôtres ; que, de concert avec les instituteurs de Montréal, qui se trouvaient dans le même cas que moi, j'avais essayé de tirer le meilleur parti possible de ma position à votre détriment.

Messieurs, je vous déclare sur l'honneur que ces choses sont aussi injustes que mensongères,

1o. Personnellement, dans mon propre intérêt, j'aurais préféré que la loi ne fût pas passée, car je n'en avais pas besoin, mais puisque vous m'aviez nommé délégué, ce n'était pas pour m'occuper de mes intérêts, mais des vôtres ; et c'est ce que j'ai fait.

Pour le prouver, j'en appelle au témoignage de M. le surintendant, de M. Archambault, de M. Rexford, du Conseil de l'instruction publique, devant lequel j'ai eu l'honneur de plaider votre cause, de l'honorable Secrétaire provincial, avec lequel nous avons discuté minutieusement la loi, article par article, pour obtenir le plus d'avantages possible ; aucune de ces hautes autorités

ne pourraient dire que je n'ai pas agi comme si la chose n'eût été ma propre affaire.

2o L'assertion que j'avais payé depuis longtemps mes retenues est complètement fausse, puisque de tous les professeurs de l'école normale Laval, c'est moi qui les ai payées le dernier, et encore à la dernière heure, et pour la seule raison que je ne voulais pas paraître recalcitrant ; de plus, bien que pour ma part, j'aie beaucoup insisté pour que les veuves pussent profiter des avantages de la loi, je n'ai pas payé pour ma femme. J'ai cru devoir donner ces explications, tant pour ma propre justification que pour faire connaître à tous les instituteurs, mes confrères, et au public en général que, comme délégué de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, j'ai honorablement accompli mon devoir.”

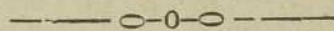
A la prochaine réunion les sujets suivants seront traités : *La Calligraphie*, par M. J. B. Cloutier ; *La physique*, par M. J. D. Frève ; *L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire*, par M. C. J. Magnan.

La séance est ajournée au dernier samedi de mai prochain, à neuf heures et demie du matin.

Par ordre,

C. J. MAGNAN,

Secrétaire.



### Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Mardi, le deux du courant, il y a eu réunion du bureau des examinateurs catholiques de Québec. Etaient présents M. l'abbé Bonneau, président ; MM. les abbés L. N. Bégin, principal de l'école normale Laval, M. Lindsay, directeur du collège de Lévis, MM. F. X. Toussaint et M. O. Ryan.

Cinquante candidats se sont présentés, dont 43 ont obtenu un diplôme ; 9 pour école modèle et 34 pour école élémentaire.

Les trois problèmes suivants ont été donnés aux aspirantes au diplôme élémentaire :

1. A  $.07\frac{1}{2}$  la livre de sucre, combien de livres pour \$20.

Rép. 266 $\frac{2}{3}$ .

2. Trouvez la valeur de  $\frac{1}{2} + \frac{3}{4} \times \frac{5}{8} \div \frac{2}{3}$ .

Rép.  $1\frac{9}{16}$ .

3. Trouvez l'intérêt de \$960 à 7% pour 1 an, 4 mois, 6 jours.

Rép. \$90.70.

*Solutions :*

$$(1) \quad \begin{array}{r} .075 \mid 20.000 \mid 266.\frac{2}{3} \text{ lbs} \\ \hline 150 \\ \hline 500 \\ \hline 450 \\ \hline 500 \\ \hline 450 \\ \hline \end{array}$$

150

500

450

500

450

$$\frac{50}{75} = \frac{2}{3}$$

$$(2) \quad \frac{1}{2} + \frac{3}{4} \times \frac{5}{8} \div \frac{2}{3} = \frac{5}{4} \times \frac{5}{8} = \frac{25}{32}$$

$$\frac{25}{32} \div \frac{2}{3} = \frac{75}{64} = 1\frac{11}{64}$$

$$(3) \quad \begin{array}{l} \$960 \text{ pour 1 an, 4 m, 6 j, à } 7\% \\ \hline 8 \text{ moitié des mois.} \end{array}$$

76.80 intérêt pour 16 mois,

95 " " 6 jours,

$\frac{1}{8}$  77.75 intérêt à 6%

12.95 " à 1

\$90.70 " 7%

— o — o — o —

## PÉDAGOGIE

DISCIPLINE.—*Conduite de l'école.*

### SECTION DEUXIÈME

#### Des différentes espèces de récompenses.

(Suite.)

“ La question de l'utilité et de l'inconvénient des récompenses partage les esprits les plus raisonnables. Les uns, parce que l'application est vicieuse, rejettent même le principe, et les autres, trouvent le principe excellent, en acceptent les fâcheuses applications, sans y trop regarder. Vos récompenses, disent tous ceux qui n'en veulent pas, rendent l'enfant présomptueux, et font naître des jalousies, des haines ; il n'en faut plus, et l'enfant ne doit être porté au bien que par l'amour du bien lui-même. Admirable

théorie ! disent les autres ; il ne lui manque que d'être praticable. Vous raisonnez sur les enfants comme s'ils étaient des êtres pleins de sagesse, et vous leur supposez des qualités et des vertus qu'ils n'ont pas.”

Les derniers ont raison sans doute, en demandant des récompenses, sans lesquelles il est difficile que les enfants aient de l'ardeur pour le travail. Les seconds, malgré la réprobation exagérée dont ils frappent les récompenses, posent cependant un principe vrai : c'est que dans l'instruction primaire surtout, dans cette sphère modeste où il est si dangereux d'exalter les idées, d'enflammer les ambitions, jamais les récompenses ne doivent être le résultat de luttes qui seront funestes si elles sont solennelles ; jamais leur distribution ne doit être entourée d'une pompe qui ne peut que gêner l'esprit et le cœur des enfants.

Nous avons proclamé l'émulation utile, nécessaire ; il faut donc mettre de temps en temps les élèves aux prises, et accorder au vainqueur certaines distinctions qui l'encouragent lui-même, qui excitent les désirs de tous. Mais d'abord, ces luttes doivent être rigoureusement enfermées dans l'enceinte de l'école. Que les maîtres se bornent à faire le bien des enfants qui leur sont confiés ; qu'ils repoussent comme la plus dangereuse pensée celle de faire briller son école au-dessus de toutes les autres, dans un concours où chaque maître enverrait ses élèves les plus instruits. Ce n'est là qu'une pensée de vanité et d'ambition personnelle mal déguisée, sous le prétexte d'exciter le zèle des enfants.

De sages esprits déplorent l'usage des concours dans l'instruction secondaire elle-même ; que serait-ce donc dans l'instruction primaire ? sinon un moyen sûr d'égarer de jeunes têtes, et de faire prendre en dégoût l'honorable mais obscure carrière de l'agriculteur.

Des compositions peuvent être faites utilement entre camarades d'écoles : le résultat seul de ces compositions, connu des enfants et de leurs parents, est déjà peut-être une récompense suffisante. Le succès, au reste, peut sans inconvénient assurer une place d'honneur, ou une fonction particulière à remplir. Dans les écoles organisées de manière à ce que les enfants soient classés sur leurs bancs d'après leur force

et leur instruction, on aura un continuel moyen de constater et de récompenser chaque progrès, en faisant avancer l'élève d'une ou plusieurs places. On peut encore avoir un tableau d'honneur exposé dans l'école, sur lequel sont inscrits les noms des écoliers qui ont obtenu les premières places. Si l'on veut récompenser par des prix les élèves qui se sont le plus distingués, que ces prix leur soient donnés au temps même où ils les ont mérités, sans pompe particulière sans interruption de la classe. Si vous voulez qu'ils soient mieux appréciés, obtenez de votre maire ou de votre curé qu'ils viennent les donner quelquefois eux-mêmes ; mais ne le réservez pas pour une époque déterminée et solennelle.

*Les distributions de prix ne sont pas faites pour les écoles primaires.* Faut-il donc la réunion d'un préfet et de toutes les autorités municipales pour exciter les enfants à apprendre à lire, à écrire, à compter.

Nous ne saurions trop le redire, les récompenses les meilleures sont celles qui, au lieu d'être réservées, comme les prix ordinaires, à quelques élèves d'élite, peuvent s'adresser à tous. On n'oubliera pas que le faible a plutôt besoin d'un encouragement pour un demi succès, que le fort pour des progrès éclatants. Parmi ces récompenses, une des plus simples et des plus efficaces, est l'approbation du maître, quand il sait la donner à propos, mais avec réserve et discrétion. Un sourire bienveillant, une affectueuse poignée de main, un mot d'éloge sincère suffisent quelquefois pour gagner de jeunes cœurs. Il serait étrange qu'un tel moyen fût impuissant à l'égard des enfants, quand il agit avec force sur les hommes eux-mêmes. Un capitaine de vaisseau, dit Basil Hall, avait coutume, toutes les fois qu'il se rendait à bord, de faire un examen scrupuleux, dans le seul but de découvrir ce qu'il y avait de mal, de reconnaître autant que possible tous les sujets de blâme. C'était, selon lui, le seul moyen de prévenir les négligences de la part des gens de son équipage, et il agissait toujours d'après ce principe. Un autre capitaine, au contraire, semblait chercher tout ce qui était bien, tout ce qui méritait son approbation. L'un de ses officiers était mécontent quand il ne trouvait pas moyen de faire quelque reproche ;

l'autre paraissait affligé toutes les fois qu'il avait à adresser une réprimande. Aussi, l'équipage du premier faisait son devoir sans ardeur et sans plaisir, parce qu'il savait qu'on ne lui en tiendrait pas compte ; l'équipage du second travaillait avec zèle et joie, car il était persuadé qu'on lui saurait gré de tous ses efforts : et cependant, chose bien remarquable, quand il s'agissait de punir, l'un n'était pas plus indulgent que l'autre.

J. C. GIRARD,

Instituteur.

St-Cyprien, Napierville,

janvier 1887.

(A continuer.)

---

### Conférence Pédagogique

---

Monsieur le rédacteur,

Le 17 et le 18 septembre derniers, les institutrices de Belœil ont eu l'avantage d'entendre une série d'entretiens sur la pédagogie, faites par M. B. Lippens, leur inspecteur.

Chacune de nous était invitée à dire son mot à l'occasion, et vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous avons profité de la permission ; nos observations ont été reçues avec la plus grande bienveillance.

Au chapitre des punitions. M. Lippens nous a mises en garde contre l'abus des corrections corporelles. Il nous a dit, que, si elles sont mal appliquées, ces punitions produisent plus de mal que de bien.

Une institutrice fit remarquer que ce triste moyen, pour être le dernier, n'en est pas moins le seul efficace dans certains cas.

Il a été admis en principe, que l'on doit d'abord épuiser toutes les ressources de la douceur et de la persuasion. Quant aux mots grossiers, l'institutrice étant chargée également de l'éducation et de l'instruction, doit joindre l'exemple au précepte.

Il me serait difficile de faire un compte rendu complet de notre conférence, mais voici quelques-unes des conclusions pratiques auxquelles je suis arrivée après avoir entendu les explica-

tions de M. l'inspecteur et la discussion auxquelles elles ont donné lieu.

Il est très avantageux d'avoir un système de bons points ou de bonnes notes, comme moyen d'émulation et de récompense.

L'instituteur, dans ses rapports avec les élèves, doit éviter tout ce qui pourrait faire suspecter son impartialité. Une punition appliquée injustement peut avoir des suites regrettables.

Dans l'enseignement de la lecture élémentaire, on ne doit pas enseigner de file toutes les lettres de l'alphabet, on commence par trois ou quatre lettres, on fait des syllabes ; on les classe de manière à ce qu'elles se ressemblent entre elles et on enseigne les lettres à mesure qu'on s'en sert.

Les élèves avancés doivent *parler leur lecture*.

La leçon de lecture doit servir à l'enseignement de la langue maternelle, en donnant lieu à des exercices de grammaire, de lexicologie et de composition.

L'enseignement oral et gradué de l'histoire s'impose de lui-même. Par cette méthode tous les élèves profitent des leçons du maître. Les moins avancés apprennent l'histoire intuitivement et les résumés faits par les autres gravent davantage ces récits dans leur mémoire, et les habituent à coordonner et à rendre leurs pensées. Le livre du texte ne doit servir que pour faciliter aux enfants la tâche de dire convenablement ce qu'ils savent déjà par les récits du maître.

Monsieur le conférencier a facilement convaincu son auditoire de l'utilité du dessin linéaire et de la facilité de l'enseigner par son application à l'arithmétique et à la géographie. Cette dernière séance est rendue attrayante, car on fait représenter aux enfants ce qu'ils voient, ce qu'ils connaissent : la position de l'école, de l'église, de la paroisse. Plus tard, on leur fait copier des cartes géographiques. Le dessin, appliqué à l'arithmétique, ne peut servir qu'à de jeunes enfants pour apprendre les tables et de petites opérations. Dans cette branche la théorie d'enseigner de front les quatre opérations d'un chiffre à un autre, s'impose d'elle-même par sa juste supériorité sur l'ancienne méthode qui commence par la numération complète. Le livre dans l'enseignement de l'arithmétique comme

dans celui des autres matières ne doit servir que comme aide et comme répétiteur.

Il fournit aussi de l'ouvrage tout prêt pour les élèves :

Le calcul mental est la base de l'arithmétique, l'étude ne saurait donc en être négligée. Tout calcul doit avoir une portée pratique.

L'auditoire de M. Lipens a reconnu la justesse de ses remarques sur la nécessité de la composition. Il n'est pas nécessaire d'attendre, pour y former les enfants, qu'ils sachent la grammaire. Dès que les enfants savent écrire lisiblement, on doit les habituer à développer et à exprimer leurs idées d'une manière sinon élégante, au moins compréhensible.

C'est un excellent exercice de récapitulation pour les leçons de grammaire. Les résumés de lecture, de leçons de choses ; les lettres familières et les lettres d'affaires : voilà les moyens efficaces pour développer la mémoire et l'intelligence des élèves.

Monsieur le conférencier a protesté contre le grand nombre de divisions dans les écoles. C'est une cause de désordre et de perte de temps. En ayant peu de divisions, on peut leur consacrer plus de temps, et le mélange d'élèves avancés avec ceux qui le sont moins, est un sujet d'émulation pour les derniers et leur fait prêter une plus grande attention.

Le cahier de devoirs journaliers est d'une utilité incontestable.

Il sert à transcrire les exercices et les compositions des élèves. L'application et le soin avec lesquels il doit être fait, les corrections et les critiques du maître gravent mieux dans la mémoire les règles des diverses branches, il accoutume les enfants à écrire sans avoir un exemple sous les yeux.

Les institutrices qui ont eu l'avantage d'entendre M. Lippens lui doivent beaucoup de gratitude pour ses intéressantes et utiles leçons. Aussi, se feront-elles un devoir de les mettre en pratique ; nous devrions avoir de semblables leçons au commencement de chaque année scolaire.

Votre dévouée,

MARIA PRÉFONTAINE,

Institutrice.

Belœil, 20 janvier, 1887.

## LE LANGAGE ÉCRIT ET SON HISTOIRE

## CAUSERIE ET RÉDACTION

Indiquez quelques-uns des moyens par lesquels les hommes se communiquent leurs pensées. — Langage parlé, langage écrit, télégraphe, téléphone, signes, etc. — Primitivement, les hommes ont-ils pu employer tous ces moyens? — Langage parlé, puis langage écrit. — En quoi a d'abord consisté le langage écrit? — Signes représentant les objets d'une manière plus ou moins exacte. — Dans certaines parties du monde trouve-t-on encore des inscriptions très anciennes représentant la pensée à l'aide des figures ou images des objets? — Asie, Égypte, Scandinavie, etc. — Les caractères de ces inscriptions diffèrent-ils? — ..... Cunéiforme : (forme de coins et de clous) 1 ; hiéroglyphe 1 (caractères représentant les idées, les mots et les lettres par l'imitation plus ou moins fidèle des objets) ; runique 1 (qui tient des caractères hiéroglyphiques). Quels sont les caractères ou signes dont les Chinois se servent aujourd'hui encore dans leur écriture? — Des signes ou images des objets 1. — Emploient-ils un grand nombre de signes? — Plus de cent mille, c'est-à-dire autant qu'ils ont d'objets et d'idées à représenter. — Est-il difficile de s'initier au langage écrit des Chinois? Eux-mêmes ont-ils autant de difficulté que nous pour apprendre leur écriture? — Oui. — Comment cela? — La multiplicité extraordinaire des images et les modifications abrégatives qu'elles subissent.

Comment parvient-on à connaître la signification des inscriptions faites en caractères cunéiformes, hiéroglyphiques et runiques? — On n'y parvient pas toujours, tant c'est difficile ; cependant des savants qui ont fait une étude spéciale de ces sortes d'inscriptions, en ont déchiffré un grand nombre. — Parmi les jeux d'esprits auxquels se livrent certains amateurs de journaux illustrés, en connaissez-vous un qui donne une idée de l'écriture des Chinois et des inscriptions symboliques dont nous avons parlé? — Les rébus 1.

De quels caractères, nous et presque tous les peuples de l'univers d'ailleurs, nous servons-nous dans l'écriture? — De lettres. — Quel nom

donnez-vous à l'ensemble des lettres usitées dans une langue? — Alphabet. — Les alphabets sont-ils les mêmes dans toutes les langues? — Offrent-ils des ressemblances? — Oui. — Comment vous expliquez-vous ces ressemblances? — Tous les alphabets dérivent du même. — Quel peuple a inventé le premier alphabet? — Les Phéniciens. Grâce à leurs relations commerciales très étendues, ils ont propagé leur invention partout, notamment chez les Grecs et les Romains. Les Phéniciens, les Grecs et les Romains, avaient-ils exactement le même alphabet? — Il y avait des différences pour le nombre et la forme des lettres? — Lequel des trois alphabets est employé dans la langue française? — L'alphabet romain avec l'addition et la modification de certaines lettres. — Pour les chiffres y a-t-il également différents caractères? — Qu'entendez-vous par chiffres romains 1? — Chiffres arabes 1? — Les Arabes. — Citez des langues anciennes et modernes dont l'alphabet diffère de celui de la langue française? — L'allemand 1..., le grec 1..... Comment se fait-il que les Chinois si anciennement civilisés ont toujours conservé leur système d'écriture, malgré toutes les difficultés qu'il présente? — Les Chinois ne progressent pas en matière de civilisation ; c'est un peuple stationnaire.

N'existe-t-il pas aujourd'hui un genre d'écriture abrégative tellement rapide que l'on peut transcrire un discours au fur et à mesure qu'il est prononcé? — La sténographie 1. — Les sténographes se servent-ils des lettres de notre alphabet? — Ils ont des signes abrégatifs. — Avez-vous déjà vu les bandes de papier 1 qui se déroulent dans les bureaux télégraphiques au moment de la transcription d'une dépêche? — Voit-on des lettres sur ces bandes de papier? — Qu'est-ce qui représente les lettres? — Connaissez-vous un alphabet qui se fait par signes? — Celui des sourds-muets 1. Y a-t-il également un langage écrit à l'usage des aveugles? — Oui, alors il faut un alphabet en relief 1 dont les aveugles distinguent les lettres par le tact. — Avez-vous cherché au dictionnaire la signification du mot cryptographie 1? — Art de correspondre secrètement au moyen de chiffres, de lettres, ou de signes convenus entre les parties intéressées.

Sous combien de formes les lettres de notre alphabet se présentent-elles? — quatre formes :

deux formes imprimées et deux formes écrites (majuscules et minuscules.

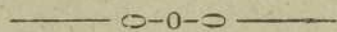
Désignez, d'après les spécimens que voici, l'écriture employée dans chacun d'eux.—Cursive anglaise ou écriture courante, ronde, gothique (Goth), bâtarde...—Quelle est l'invention qui a le plus contribué à la propagation et à la communication de la pensée par le langage écrit?—L'imprimerie.—Refaites en quelques mots l'historique de l'imprimerie, d'après ce que je vous en ai dit précédemment et aussi d'après vos lectures?

*Application écrite :* La plupart des questions qui précèdent seront écrites au tableau ou dictées aux élèves. Les réponses de ceux-ci constitueront un texte continu dont les différentes parties seront reliées par des transitions convenables.

Les élèves éviteront la répétition des mêmes expressions et soigneront leur rédaction sous tous les rapports. Il ne perdront pas de vue la clarté, la concision, la ponctuation et le partage du texte en paragraphes.

BEAULIEU.

(1) Autant que possible, il sera mis sous les yeux des élèves des dessins et des spécimens représentant les caractères, les alphabets ou signes dont l'indication est faite dans la leçon par ce signe 1.



## PARTIE PRATIQUE

### I

#### COURS DE LANGUE MATERNELLE

##### EXERCICE ORAL

*Le maître.*—Vous vous rappelez sans doute que *l'article* est un petit mot que l'on met devant les noms communs pour faire connaître si on parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, comme, *les soldats, les bancs, ou d'une seule personne et d'une seule chose, comme le fermier, le son.* Aujourd'hui je vous indiquerai une autre fonction de l'article.

##### LE GENRE

Mes enfants, je vais vous rappeler quelque chose que vous savez tous. En parlant, par

exemple, de votre petit frère, de votre ami Jean-Baptiste ou de vous...on dit *le* petit garçon. Mais s'il s'agissait de votre sœur Marie ou de la sœur de votre ami, dirait-on aussi *le* petite fille? Non, et vous ririez bien si vous entendiez quelqu'un de vos confrères dire : *le* carte, *la* crayon, *la* maître. Vous savez bien qu'il faut dire : *la* carte, *le* crayon, *le* maître. Ce que vous ne savez pas encore, c'est que les noms devant lesquels on met *le*, sont du *masculin* ; et ceux devant lesquels on met *la*, sont du *féminin* : *masculin* et *féminin*, n'oubliez pas ces deux mots ; ils désignent ce qu'on appelle le *genre*. Maintenant vous reconnaîtrez sans peine que *tableau, chapeau* sont des mots masculins, puisqu'on dit : *le* tableau, *le* chapeau ; et que *plume, blouse* sont des mots féminins, puisqu'on dit : *la* plume, *la* blouse. Il faut que vous sachiez aussi que lorsqu'on parle d'un homme ou d'un petit garçon, il faut parler au masculin ; et si on parle d'une femme ou d'une petite fille, il faut parler au féminin.

Ainsi *le père, le garçon* sont des noms masculins ; *la mère, la fille* des noms féminins.

##### EXERCICE ÉCRIT

Faire classer les mots suivants, d'après leur genre : *Le père, la mère, le frère, la sœur, le curé, le soldat, le juge, le maire, la religieuse, le cheval, la jument, le bœuf, la vache, la feuille, la branche, le tronc, le pommier, la pomme.*

##### EXEMPLE

Genre masculin	Genre féminin
<i>Le père, le frère, le curé, le soldat, le juge, le maire, le bœuf, le cheval.</i>	<i>La mère, la sœur, la religieuse, la feuille, la branche, la pomme, la vache, la jument.</i>

##### FAMILLES DE MOTS

Ouvert, *ouverture, ouvrir, ouvertement.*  
 Brusque, *brusquerie, brusquement, brusquer.*  
 Précis, *préciser, précision, précisément.*  
 Abondant, *abondance, abonder, abondamment.*  
 Affirmatif, *affirmation, affirmer, affirmativement.*

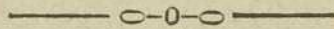
## ETUDE DES CONTRAIRES

Content — <i>mécontent.</i>	Populaire — <i>impopulaire.</i>
Légal — <i>illégal.</i>	Honnête — <i>déshonnête.</i>
Régulier — <i>irrégulier.</i>	Correct — <i>incorrect.</i>
Loyal — <i>déloyal.</i>	Réfléchi — <i>irréfléchi.</i>

## RECHERCHE DES SYNONYMES

- 1° Mal : *douleur, maladie.*
- 2° Terreur : *crainte, effroi, alarme.*
- 3° Fureur : *acharnement.*
- 4° Inventer : *trouver.*
- 5° Crime : *forfait.*
- 6° Appeler : *nommer.*

C. J. MAGNAN.



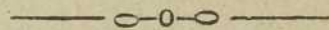
## II

## DICTÉE

## LA VENDANGE

Les derniers rayons du soleil des beaux jours de septembre ont achevé de mûrir les grappes vermeilles. Les *grumes* sont maintenant transparentes. Le jus qu'elles contiennent ne demande plus qu'à couler sous le pressoir. On ne peut attendre plus longtemps pour le recueillir, car chaque matin on voit la terre couverte d'une gelée blanche, qui sans doute disparaît aux premiers feux de l'aurore, mais qui ne commande pas moins au vigneron de se hâter de serrer sa récolte dans son cellier. Les vendangeurs ont été retenus. Longtemps avant l'aube, ils sont réunis à la maison. Pendant qu'ils déjeunent copieusement, un bon feu brille dans le foyer : le matin, l'air est déjà vif, et on commence à se chauffer avec plaisir. Dans la cour, les grands muids défoncés d'un bout seulement, sont placés sur la voiture, prête à partir pour la vigne. En attendant qu'on les remplisse de la précieuse récolte, vendangeurs et vendangeuses y ont déposé hottes et paniers. A côté de ces gros fûts, on a couché une petite échelle qui permettra aux hotteurs de se hisser sans difficulté jusqu'au haut des tonneaux, pour y verser aisément leurs hottées de raisin. Enfin on n'a pas oublié le fouloir, grâce auquel la masse des grappes occupera un espace aussi resserré que possible.

EXPLICATION. — *Mûrir* : remarquer que ce verbe est employé tantôt comme actif, tantôt comme neutre : Le soleil *mûrit* la grappe ; la grappe *mûrit* au soleil. — Les *grumes* sont, à proprement parler, les baies dont l'ensemble forme la grappe ; le *grain*, c'est la semence contenue dans la grume. — *Ne demande plus qu'à* : expression hyperbolique dont le sens est : les grappes sont assez mûres pour que le jus qu'elles contiennent puisse être pressé. — *Qui ne commande pas moins* : ici encore expliquer la figure : comment la *gelée* peut-elle *commander* ? — *Cellier* et *sellier*. — *Ont été retenus* : on a fait à l'avance avec eux une convention d'après laquelle ils doivent venir travailler à la vendange : le sens serait tout différent si l'on disait, par exemple : Je voulais venir plus tôt, mais j'ai été *retenu*, c'est-à-dire empêché. — *Aube* : Rapprocher de *déjeuner à jeun* et *jeûner*, en remarquant que *jeûner* a un accent, que *déjeuner* ne prend pas. — *Le matin* : au matin, pendant le matin. — *Défoncés* : dont on a enlevé le *fond*. — *Remplisse* : analyser grammaticalement cette forme : à quel temps et à quel mode est-elle employée ? *Vendangeurs et vendangeuses, hottes et paniers* : l'article supprimé dans l'énumération, pour plus de rapidité. — *Hotteurs* : ceux qui portent les *hottes* ; *hottées* : le contenu de la *hotte*. — *Que possible* : qu'il sera possible de leur faire occuper.



## L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LE COLLÈGE DE MONTRÉAL

Nous traduisons ce qui suit du *Star* de Montréal :

“ M. l'abbé Colin, Supérieur du Collège de Montréal, est revenu de Québec où il est allé compléter, avec les autorités de Laval, les arrangements qui ont rapport à l'affiliation de l'institution qui est sous son contrôle avec l'Université catholique romaine du Canada.

A une réunion qui eut lieu récemment dans l'ancienne capitale au sujet de ce qui procède, M. l'abbé Colin a promis à Laval de l'aider des capitaux de l'ordre de St. Sulpice.

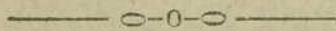
En retour, les élèves du Collège de Montréal

auront accès au degrés ès-lettres et ès-arts de l'Université Laval, et ceux qui, aux examens des arts, à l'expiration de chaque année, obtiendront les quatre cinquièmes du nombre total des points pourront suivre gratuitement les cours des facultés professionnelles de l'Université.

Le projet d'établir une faculté des arts à l'École polytechnique et relevant de Laval a été le plus favorablement accueilli par les commissaires qui ont cette institution sous leur contrôle.

Les cours de la faculté des arts à l'École polytechnique seront donnés dans l'édifice de l'École Archambault, en attendant que l'édifice de l'Université sur la rue St. Denis soit construit.

Les professeurs de la nouvelle faculté seront nommés dans quelques jours."



Notice sur les écoles relevant du bureau  
des commissaires catholiques romains  
de la cité de Montréal

L'Académie Commerciale du Plateau

(Suite)

DIPLOMES DE CAPACITÉ

L'Académie commerciale prépare les élèves à toutes les branches du commerce et de l'industrie; elle forme des commis pour le commerce de gros et de détail, des teneurs de livres pour les magasins, bureaux, manufactures, grandes usines, compagnies de chemins de fer ou de bateaux à vapeur, banques, douanes, etc., et des hommes d'affaires pour le commerce en général.

Le grand nombre de Canadiens et d'Anglais qui suivent les cours en fait l'une des écoles les plus favorables à l'étude pratique des deux langues française et anglaise, dont l'enseignement est confié aux professeurs les plus compétents. La prononciation, l'accent et l'intonation dans les deux langues, sont l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que la correspondance commerciale, qui se fait dans les deux langues. Pour cultiver la mémoire des élèves, on leur fait

apprendre et déclamer des morceaux choisis, en prose et en vers.

Par de nombreuses leçons orales, les maîtres s'appliquent à donner aux élèves la plus grande somme possible de connaissances, spécialement sur la Religion, l'Histoire, la Géographie, le commerce et les affaires, les sciences naturelles, les bienséances sociales, etc.

L'instruction religieuse, qui est obligatoire pour tous les élèves catholiques, est placée sous la direction d'un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, qui donne une leçon toutes les semaines.

Le Dessin et le Chant, pratiqués dans toutes les classes, sont l'objet d'une plus grande attention dans le cours commercial.

Des *Diplômes de capacité* sont délivrés aux élèves qui subissent un examen satisfaisant sur les matières obligatoires du Cours commercial; les Diplômes contiennent la mention que l'élève a subi son examen :

(*D'une manière satisfaisante.*  
*Avec distinction.*  
*Avec grande distinction.*  
*Avec la plus grande distinction.*)

Les élèves qui suivent seulement une partie du Cours commercial, et ceux qui, dans leur examen, n'arrivent pas jusqu'à l'obtention du Diplôme, reçoivent un *Certificat d'études*.

Des diplômes de capacité ont été délivrés, jusqu'à ce jour, dans les proportions suivantes :

En 1874.....	5	En 1881.....	5
En 1875.....	11	En 1882.....	9
En 1876.....	17	En 1883.....	9
En 1877.....	16	En 1884.....	12
En 1878.....	13	En 1885.....	8
En 1879.....	5		
En 1880.....	6	En tout.....	116

Le nombre relativement restreint des élèves diplômés est la preuve que les examens sont sérieux; aussi les élèves porteurs du diplôme de l'Académie sont-ils recherchés par les meilleures maisons de commerce.

L'administration de l'Académie commer

ciale ne peut prendre aucun engagement quant à l'avenir des élèves ; mais elle regarde comme un devoir de continuer toujours et partout son patronage à ceux qui s'en montrent dignes, et de seconder leurs efforts par tous les moyens en son pouvoir. Ses relations avec les principales maisons de commerce de Montréal, et le concours cordial des amis de l'institution, lui rendent presque toujours ce devoir très facile.

#### CONDITIONS

**DROIT D'INSCRIPTION.**—A son entrée à l'Académie commerciale, chaque élève paye un droit d'inscription de 2 piastres, valable pour tout le temps qu'il demeure inscrit sur les registres de l'Académie. Le produit du droit d'inscription est employé à l'achat des livres de prix.

**RÉTRIBUTION SCOLAIRE.**—Chaque élève doit aussi une rétribution scolaire, payable par trimestre et d'avance ; cette rétribution est fixée comme il suit, à dater du premier septembre 1886 :

Pour le Cours primaire.....\$10 au lieu de \$20  
 Pour le Cours intermédiaire \$20 au lieu de \$30  
 Pour le Cours commercial \$30 au lieu de \$40

Une réduction de 10 pour cent est faite sur la rétribution scolaire si le paiement est effectué dans les quinze premiers jours du trimestre.

Une réduction de 20 pour cent est offerte aux parents qui payent toute l'année scolaire à l'entrée de l'élève.

Dans le cas où plus de deux élèves de la même famille fréquentent en même temps l'école, le plus jeune est admis gratuitement.

**DROIT D'EXAMEN ET DE DIPLÔME,** fixé à cinq piastres.

N. B. Aucun élève n'est admis à l'examen pour le diplôme s'il n'est en règle avec l'administration.

#### PRIX DE FONDATION

Parmi les encouragements donnés à cet établissement, il faut signaler surtout les

fondations de prix, de médailles et de dons en argent.

#### PRIX EDWARD MURPHY

En 1873, monsieur Edward Murphy, chevalier de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, négociant, commissaire d'école, etc., etc., a fait don aux commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal, d'une somme capitale dont l'intérêt, montant à 90 piastres, doit être employé annuellement à donner les prix ci-après désignés, aux élèves les plus dignes, aux termes des conditions du concours, savoir :

1<sup>o</sup> Pour la classe d'affaires : une médaille d'argent, accompagnée d'une somme de 50 piastres ;

2<sup>o</sup> Pour la classe de littérature : une médaille de bronze, accompagnée d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue anglaise ;

3<sup>o</sup> Pour la même classe de Littérature : une autre médaille de bronze, accompagnée également d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue française.

Pour concourir aux "Prix Edward Murphy," tout élève doit : 1<sup>o</sup> avoir fréquenté régulièrement les cours pendant au moins la moitié de l'année scolaire ; 2<sup>o</sup> avoir mérité la note *excellente* pour la conduite et l'application ; 3<sup>o</sup> avoir subi avec succès les deux examens de janvier et de fin d'année ; 4<sup>o</sup> avoir conservé au moins 90 pour 100 des notes attribuées aux matières du concours. S'il ne se trouve aucun élève remplissant ces conditions, le prix est réservé pour l'année suivante.

#### PRIX PETER S. MURPHY

En 1874, monsieur Peter S. Murphy, membre du Conseil de l'Instruction publique, Officier d'académie, Commissaire d'écoles, etc., etc., a fondé, en faveur de l'Académie commerciale, les cinq récompenses ci-après mentionnées :

1<sup>o</sup> Pour la classe de sixième année, une médaille de bronze, accompagnée d'une

somme de 15 piastres, en faveur de l'élève qui a conservé au moins 85 pour 100 des notes attribuées au *calcul* pendant l'année ;

2° Pour la même classe de sixième année, une médaille de bronze, accompagnée d'une somme de 15 piastres, en faveur de l'élève qui a conservé au moins 85 notes pour 100 des notes attribuées, pendant l'année, à *l'écriture anglaise et à l'écriture française* ;

3° Pour la classe de cinquième année, un ouvrage de la valeur de 3 piastres, en faveur de l'élève qui s'est le plus distingué dans les deux genres *d'écriture anglaise et française* ;

4° Pour la classe de quatrième année, un ouvrage de la valeur de 2 piastres, en faveur de l'élève le plus habile dans *l'écriture anglaise* ;

5° Pour la classe de troisième année, un ouvrage de la valeur de 1 piastre, en faveur de l'élève qui a fait les progrès les plus marquants dans *l'écriture anglaise*.

Pour concourir aux "Prix Peter S. Murphy," tout élève, doit : 1° avoir fréquenté régulièrement les cours pendant au moins la moitié de l'année scolaire ; 2° avoir mérité la note *excellente* pour la conduite et l'application ; 3° avoir subi avec succès les deux examens de janvier et de fin d'année. S'il ne se trouve aucun élève remplissant ces conditions, le prix est réservé pour l'année suivante.

#### PRIX COMTE

Monsieur Benjamin Comte a fondé un prix perpétuel de 30 piastres, en faveur de l'élève du cours commercial qui s'est le plus distingué par sa bonne conduite, son application constante et ses succès pendant l'année. Ce prix a été régulièrement accordé, selon les intentions du donateur, depuis l'année 1873. Chaque année, sa vie durant, M. Benjamin Comte a ajouté 20 piastres à la valeur provenant de la fondation, ce qui a permis de porter le prix à 50 piastres ; son neveu et digne héritier, M. Joseph Comte, a continué cette généreuse tradition, de sorte

que, jusqu'à ce jour, le prix Comte a été de 50 piastres.

Aux généreux donateurs dont les noms viennent d'être mentionnés, l'Académie a l'honneur d'ajouter les suivants :

Le prix du GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, fondé en 1880, par le Marquis de Lorne et continué par le Marquis de Lansdowne, consistant en une médaille d'argent décernée au meilleur élève de la classe de Littérature.

Le prix du SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, fondé en 1880, par l'Honorable Gédéon Ouimet, une croix d'or, offerte au meilleur élève de la sixième année ;

Le prix du SÉMINAIRE DE ST-SULPICE, une cinquantaine de riches volumes, offerts depuis 1860, pour récompenser les élèves qui se distinguent davantage dans le cours d'instruction religieuse.

Outre les fondations dont il vient d'être question, des prix en argent ont été, à diverses époques, offerts comme encouragement aux élèves de l'Académie ; tels ont été :

Le prix AMABLE JODOIN, de 50 piastres, décerné en 1873, 1874, 1875 et 1876 ;

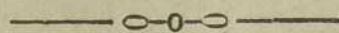
Le prix du MAIRE DE MONTRÉAL, 50 piastres offert par

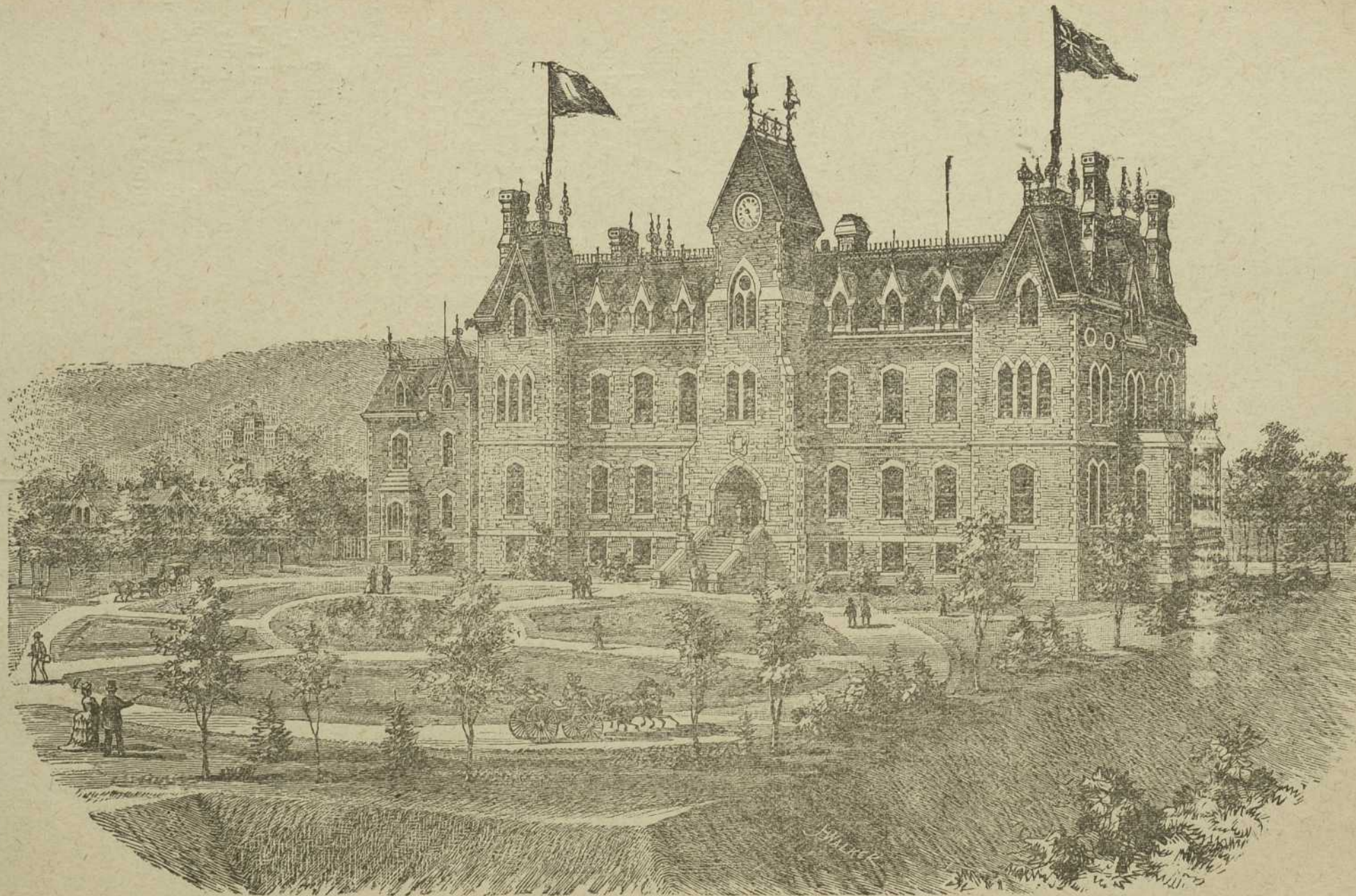
Mr C. J. Coursol, en 1873

Mr le Dr Barnard, en 1874

Mr le Dr Hingston, en 1876.

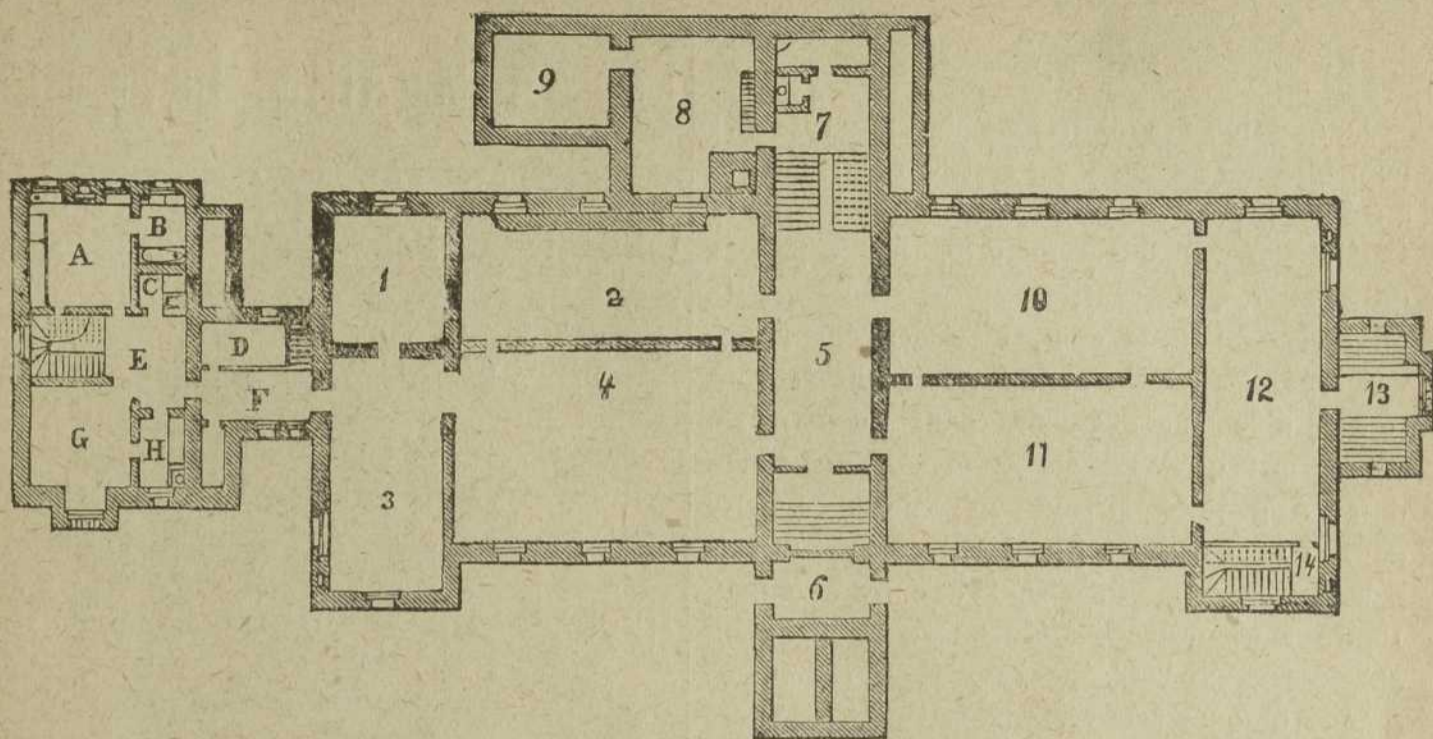
Après ce que l'on vient de lire sur la constitution, l'organisation, le fonctionnement de l'Académie du Plateau, nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes sûr, de reproduire le plan de cette institution. Nous sommes redevable de ce privilège à l'obligeance de M. U. C. Archambault qui a bien voulu nous en transmettre les stéréotypes, ainsi que ceux des écoles Olier, Champlain et Sassfield, qu'il veuille bien agréer nos remerciements les plus sincères.





**ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL**

(VUE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE.)

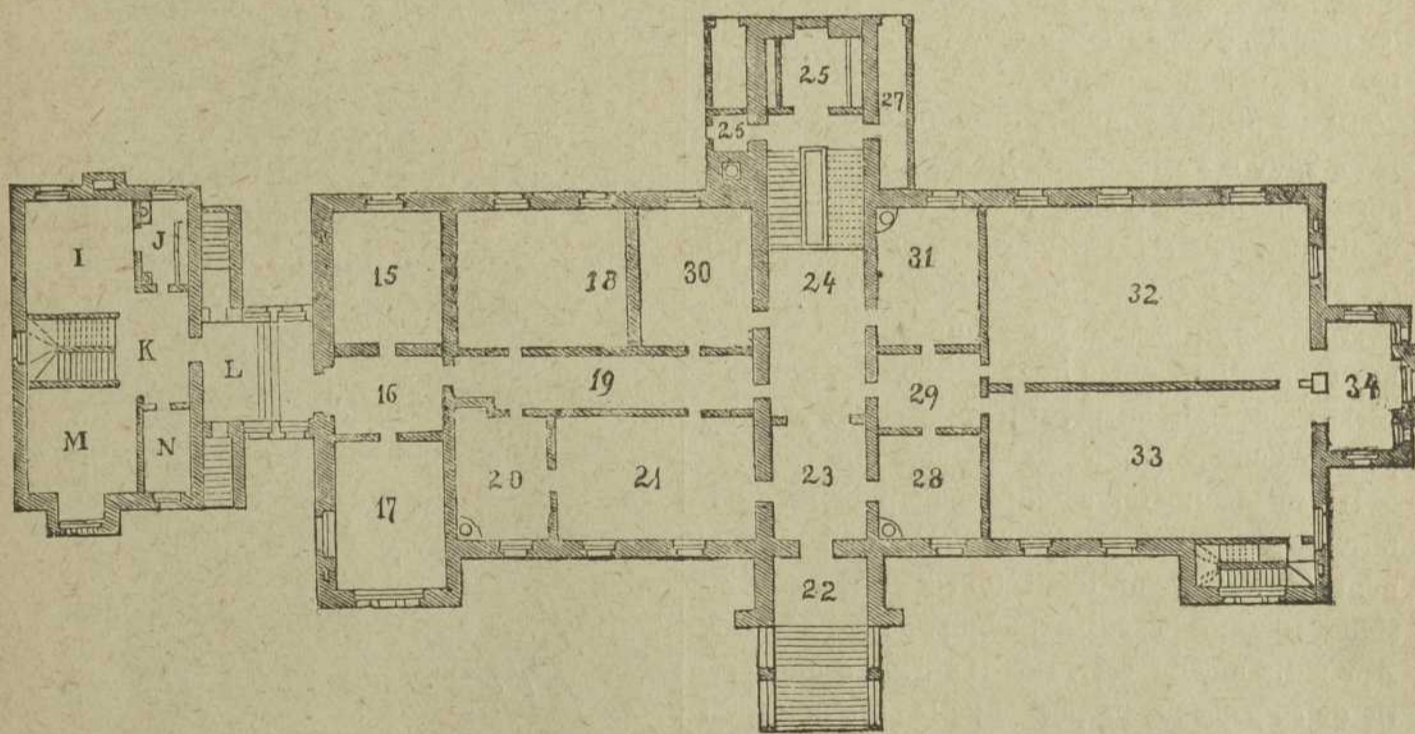


SOUS-SOL DE L'ACADÉMIE COMMERCIAL

- No. 1 Bibliothèque.
- 2 Classes.
- 3 Salle de musique.
- 4 Classe.
- 5 Corridor.

- No. 6 Entrée sous la tour.
- 7 Cabinets.
- 8 Chambre des fournaies.
- 9 Caveau à Charbon.

- No. 10 Classe.
- 11 Classe.
- 12 Classe.
- 13 Vestibule.
- A à H Logement du Principal.



PREMIER ETAGE DE L'ACADÉMIE COMMERCIAL

- No. 15 Bibliothèque de l'Académie.
- 16 Entrée privée.
- 17 Bureau des Commissaires.
- 18 Bibliothèque de l'Ecole polytechnique.
- 19 Corridor.
- 20 Bureau du Surintendant.

- No. 21 Parloir.
- 22 Entrée principale.
- 23 Vestibule.
- 24 Corridor.
- 25 Entrée des Elèves.
- 26 et 27 Tambours extérieurs.

- No. 28 Bureau du Comptable.
- 29 Passage.
- 31 Bureau du directeur des études.
- 32 Cabinet de Physique.
- 33 Classe, Cab. d'Hist. naturelle.
- 34 Dépôt de livres, cartes, etc.
- M à N Logement du Principal.

### Les Salaires d'instituteurs

La question des salaires est d'un grand intérêt pour tous nos lecteurs. M. Matthew Arnold qui a été dernièrement examiné sur ce sujet par la Commission royale d'Angleterre, dit, en parlant des salaires, que d'après la connaissance parfaite qu'il possède de différents systèmes scolaires de l'Europe, les traitements accordés en France ont considérablement augmenté dans les dernières années, mais qu'ils ne sont pas encore aussi élevés qu'en Angleterre. Il pense qu'ils ne sont que les deux tiers. En Prusse, les salaires varient, mais il les a trouvés meilleurs qu'il ne s'y attendait. Ils sont moindres que la moyenne de ceux d'Angleterre, où ils peuvent être considérés comme uniques. Les salaires des instituteurs d'Allemagne ne sont augmentés qu'à des intervalles déterminés ; l'on n'y arrive pas au maximum aussi vite qu'en Angleterre. Il est très difficile de connaître exactement quel est le véritable traitement d'un directeur d'école à Paris. Il reçoit tant de la municipalité, tant d'autre source, et M. Arnold ne pense pas que les salaires, y compris les *extra*, dépassent \$900 par an. Il peut y en avoir peut-être une demi-douzaine qui atteignent le chiffre de \$1000. Mais \$900 à Paris est un gros salaire. Partout sur le continent on suit le même mode de paiement qu'à Paris. En Allemagne, par exemple, il est accordée une certaine somme pour le combustible, de sorte que l'instituteur sait au commencement de l'année quel sera son revenu. En parlant des traitements, il ne faut pas oublier les pensions auxquelles les instituteurs ont droit.

Il recommanderait certainement pour l'Angleterre le système de retraite adopté sur le continent. En France, un instituteur a droit à sa pension à soixante ou soixante-cinq ans selon le cas. Après dix ans de services, il a droit à une partie de sa pension, proportionnelle au temps qu'il a enseigné, s'il est obligé de se retirer, et à soixante ans, il a droit aux deux tiers de son traitement. Bien que, en donnant son appréciation sur les salaires des différents pays, M. Arnold n'ait pas tenu compte des pensions, il est cependant d'opinion que partout les salaires sont moins élevés qu'en Angleterre.

—*Educational Weekly.*

## LA GRAMMAIRE LEVESQUE

APPROUVÉE ET RECOMMANDÉE PAR LE

**Conseil de l'Instruction publique,**

LE 19 OCTOBRE 1881.

Prix à la douzaine.....\$0.84.

En vente chez tous les libraires, à Québec et à Montréal.

## RECUEIL DE LEÇONS DE CHOSES

— A —

L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, MODÈLES  
ET ACADÉMIQUES, DES COLLÈGES,  
COUVENTS, ETC., ETC.

PAR J. B. CLOUTIER,  
Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de  
"L'Enseignement primaire".

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Catioux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

## AVIS

*Prière à nos abonnés  
qui nous doivent des arré-  
rages de bien vouloir nous  
en faire parvenir le mon-  
tant.*

L. J. DEMERS & FRERE.